



LES BANQUES AUX PAYSANS!

Le microcrédit au service du développement?

EDITORIAL

Les Jardins de Cocagne - Solidarité Nord et Sud appuient la mise en place d'un réseau de caisses locales d'épargne et de crédit (CLEC) dans l'Est du Sénégal. De dimension modeste, cette expérience nous semble toutefois importante et digne d'être partagée. Pourquoi ?

Au Sénégal oriental, l'agriculture familiale domine, mais elle ne suffit plus à assurer une vie décente pour tous. La production locale souffre de sécheresses à répétition et des importations à bas prix d'Asie et d'Europe. L'exode rural est bien souvent une voie sans issue, et l'émigration comme complément de revenu n'est plus accessible comme auparavant. L'épargne et le crédit sont donc nécessaires pour développer de nouvelles activités agricoles, la transformation et la commercialisation de la production. Pour cela, il faut investir, mais les grandes banques n'entrent pas en matière face à des paysans qui ont peu de moyens.

C'est dans ce contexte que sont nées les premières caisses, il y a bientôt quinze ans. Elles sont toujours en activité aujourd'hui. Le taux de remboursement atteint 95%, et le surendettement semble inexistant. Comment cela a-t-il été possible?

Dès le début, un grand effort a été consacré à la formation à tous les niveaux: alphabétisation des populations, cours de comptabilité et de gestion. De notre point de vue, les caisses devaient être solidement ancrées dans le tissu associatif de la région et des villages. Les

leaders locaux – souvent d'anciens migrants – sont très présents, les décisions sont prises de manière démocratique et transparente. Le crédit est financé par l'épargne, sans apport d'argent extérieur.

Alors que les bailleurs de fonds sont de plus en plus souvent conditionnés par des impératifs de résultats à court terme, hérités de la logique du management, le projet CLEC a privilégié la durée et l'enracinement local. C'est moins spectaculaire, mais sans doute plus fertile. Cette démarche implique cependant d'accepter que la vie des projets échappe en partie à la volonté de leurs soutiens au Nord. D'en tirer des questions sur les dynamiques sociales, économiques, politiques. Ici comme là-bas.

Sur l'expérience des CLEC, les questions ne manquent pas. Le reportage que vous trouverez dans ces pages, réalisé par le journaliste Michaël Rodriguez, en suscite plusieurs. Nous pensions favoriser les investissements, surtout dans l'agriculture – on n'est pas Jardins de Cocagne pour rien. Mais une grande partie des crédits concernent le petit commerce. Dans ce cas, quid d'une contribution au développement économique de la région?

Autre enjeu de taille: le système bancaire change en Afrique de l'Ouest. Afin de garantir la sécurité des placements, la Banque centrale impose de nouvelles règles. Les nouvelles exigences vont-elles rendre impossible une pratique villageoise qui marche, notamment en



imposant une professionnalisation des différentes instances qui sont jusqu'à aujourd'hui gérées par la communauté?

Sans prétendre être des spécialistes de la microfinance, nous souhaitons lancer le débat sur ces ques-

tions, et sur bien d'autres, à partir de notre expérience sénégalaise. Nous vous invitons à la lecture de ce dossier et à une soirée d'échange pour poursuivre la discussion.

*Les Jardins de Cocagne
Solidarité Nord et Sud*

Argent local, travail local

SÉNÉGAL. Depuis 1999, les caisses locales d'épargne et de crédit (CLEC) permettent à des villageois de mutualiser leurs ressources. Si ce système a contribué à l'essor du petit commerce, l'objectif de soutien des activités agricoles n'est pas encore atteint. Reportage.

Mamadou Sakiné vit à Aroundou, un gros village de 3000 habitants environ dans la région de Kidira, au nord-est du Sénégal, près de la frontière malienne. A 35 ans, il tient un



magasin d'articles de téléphonie mobile qui tranche avec les traditionnelles «cantines» du milieu rural, sortes de kiosques proposant des denrées alimentaires importées ainsi que des articles ménagers et d'hygiène.

Le commerce de Mamadou Sakiné dispose aussi d'un service de connexion internet et d'impression. «Sur les huit villages de la zone, c'est la seule boutique du genre, avance le jeune homme. Chaque mois, on fait jusqu'à

trois voyages à Dakar pour acheter des nouveautés.» Entre Aroundou et la capitale sénégalaise, il y a plus de 650 kilomètres.

Du ciment à crédit

Pour réussir dans son entreprise, Mamadou Sakiné n'a pas eu assez de ses propres moyens. «J'avais des briques, mais pas de ciment. J'ai pris le ciment en crédit à la caisse.» La Caisse locale d'épargne et de crédit (CLEC) du village lui a aussi prêté 500'000 francs CFA (environ 1000 CHF) pour achalandier son magasin. «Tous les trois mois, je prends de l'argent pour acheter des marchandises, et tous les trois mois je rembourse.» Auparavant, Mamadou Sakiné tenait une cantine villageoise. «S'il n'y avait pas eu la CLEC, je n'aurais pas pu faire ça.»

La caisse d'Aroundou fait partie d'un réseau de 26 mutuelles d'épargne et de crédit, implantées dans des villages souvent très enclavés du Sénégal oriental. Les premières caisses ont vu le jour en 1999, avec l'appui notamment de Jardins de Cocagne – Solidarité Nord et Sud et un financement de la Fédération genevoise de coopération. Les fonds externes ont servi à alphabétiser les populations, à former les responsables des caisses et à construire les bâtiments. En revanche, l'argent déposé dans les CLEC provient exclusivement de l'épargne

locale et des cotisations des membres, qui sont actuellement plus de 1800 (dont 200 groupements).

Une caisse pour «tout le monde»

Les adhérents sont collectivement propriétaires de la caisse. Réunis une fois par année en assemblée générale, ils décident de la politique de crédit, de la rémunération de l'épargne et de l'indemnisation des responsables, tous bénévoles. L'enracinement de la caisse dans le tissu social du village fait que le lien ne reste pas uniquement formel. La plupart des villageois interrogés, y compris les non-membres, connaissent l'existence de la CLEC et affirment qu'elle appartient «aux adhérents», «au village» ou encore «à tout le monde».

L'émergence des CLEC a sensiblement démocratisé l'accès au crédit. Les banques «classiques», souvent éloignées des villages, posent des conditions que la plupart des habitants ne peuvent pas remplir. Les usagers en profitaient pour imposer des taux d'intérêt de 50% ou plus. Dans les CLEC, le coût du crédit varie selon les villages, mais il avoisine le plus souvent 15 à 18% par année. Pour les emprunts de quelques mois – les plus courants – le taux est réduit en proportion.

L'arrivée des caisses a largement contribué à l'essor du petit commerce dans les villages. «On assiste à l'ouverture de nombreuses cantines de jeunes, qui n'ont plus envie de partir à l'étranger», souligne Demba Niang, président du comité de pilotage des CLEC et habitant de Djimbé, un village de la zone de Kidira où près d'un habitant sur quatre est sociétaire de la

caisse. «Les jeunes importent des marchandises de la ville – des pantalons, des chemises, des casquettes – au gré de la mode lancée par la télé. Certains vont au Mali acheter des motos et les revendre ici.»

A Koar, dans la région de Tambacounda, à quelque 200 kilomètres au sud de Kidira, les activités fleurissent aussi. Un jeune fait de la vente de poisson frais dans le village. Il a emprunté 15'000 francs (30 CHF) pour réparer son vélo et il va acheter la marchandise en ville. Après un mois, il avait remboursé», raconte Baganda Sakho, maire de Koar et membre du comité de pilotage.

Femmes plus indépendantes

Dans une économie encore largement basée sur l'agriculture d'hivernage (saison des pluies), ces activités permettent de mieux passer le cap de la saison sèche. «Il y a des zones qui ne croyaient pas avoir de quoi acheter du pain», résume Amadou Coulibaly, président du comité de crédit de la caisse de Sébou, un petit village de la région de Kidira. Elles sont aussi une précieuse source de revenus individuels, qui viennent améliorer l'ordinaire des ressources familiales. «Ce système a donné de l'indépendance aux jeunes, et surtout aux femmes», estime Baganda Sakho.

Les femmes représentent 37,5% des membres individuels des caisses. «Les caisses ont allégé la pauvreté», se réjouit Awa Koné, habitante de Tabanding, près de Koar. Membre de la CLEC depuis 2006, elle y a un compte et prend régulièrement du crédit pour acheter des fruits et légumes dans les localités avoisinantes et les revendre à Tabanding. «L'argent

que je gagne est pour moi. Il me sert à couvrir mes petits besoins, comme les chaussures ou les habits.»

Les crédits ne se limitent pas au commerce. Pour Banta Sakhone et sa troupe de 28 danseurs et percussionnistes, basée à Tabanding, la CLEC est essentielle au bon déroulement de leurs tournées. «On se produit lors de cérémonies, de réunions, ou au centre culturel de Tamba. Si on a un problème de transport, on prend un crédit. Les recettes de nos spectacles sont déposées à la caisse. Elles servent par exemple à acheter un nouveau tam-tam ou à construire un local de répétition.»



L'agriculture, parent pauvre des caisses villageoises

POLITIQUE DE CRÉDIT. Au palmarès des activités financées par les caisses, le commerce arrive en tête. Pourquoi ?

Les investissements agricoles restent minoritaires, sans doute en raison de conditions peu favorables aux emprunts à moyen terme. Si certains cultivateurs installés peuvent se permettre de prendre des crédits pour des dépenses relativement modestes, d'autres se retrouveraient dans l'impossibilité de rembourser à temps. De l'achat des semences à la vente de la récolte, un paysan a besoin de huit à dix mois, s'il ne veut pas brader ses céréales (onze mois pour l'arachide). Les prix sont en effet au plus bas au moment de la moisson, avant de grimper pendant la saison sèche.

Les cultivateurs et éleveurs qui débutent ou qui veulent procéder à des achats importants (grillages, motopompes pour l'irrigation, bétail pour la production laitière ou la boucherie) ont en outre besoin de davantage de temps pour rentabiliser leurs investissements. En cas de sécheresse ou d'inondations, une mauvaise récolte peut anéantir les bénéfices et acculer les paysans à l'endettement.

«Dur de rembourser»

Yaya Wan, maraîcher à Djimbé, en a fait l'expérience. En 2006, il a acheté une motopompe à crédit pour irriguer son jardin. «J'ai perdu trois ans dans un champ qui n'était pas fertile. Mêmes les frais de carburant n'étaient pas couverts. Je suis allé négocier avec les responsables de la caisse.» Aujourd'hui, Yaya Wan a trouvé une nouvelle parcelle et son jardin d'oignons, de piment et de manioc prospère. Mais il n'a pas encore terminé de rembourser son crédit. «L'intérêt est un peu cher, juge-t-il. Beaucoup de gens

qui auraient besoin de crédit ont peur de prendre de l'argent parce que c'est dur de rembourser. Les habitants le disent quand ils sont assis entre eux, mais à l'assemblée générale ils ne disent rien!»

Djibi Cissé, maraîcher et commerçant à Djimbé, est du même avis. «La caisse rapporte au village... surtout aux épargnants! Le taux d'intérêt est un peu élevé.» Les CLEC proposent deux types d'épargne: les dépôts à vue, qui peuvent être retirés en tout temps mais ne sont pas rémunérés, et les dépôts à terme, que le client s'engage à laisser un temps déterminé à la caisse en échange d'un intérêt. Celui-ci est le plus souvent de 5% par an, mais il atteint 10% à Djimbé. C'est trop, admettent les responsables de la caisse, qui comptent proposer une baisse à 6 ou 7%.

Dans nombre de petites caisses, le manque de liquidités semble avoir empêché l'octroi de crédits à plus long terme. Mais la donne devrait changer. La récente création d'une Union des caisses locales d'épargne et de crédit vise à mieux répartir les ressources à disposition. Les caisses villageoises peuvent, selon qu'elles ont un excédent d'épargne ou un surplus de demandes de crédit, déposer ou emprunter de l'argent à l'Union. Objectif: accroître «la capacité du financement à moyen et long terme destiné aux investissements du secteur primaire: agriculture, élevage, pêche et foresterie», résume Ciré Bâ, coordinateur du réseau. Ce qui passera par l'application d'un «taux préférentiel pour l'agriculture, activité principale de la zone».

Taux préférentiels

Au début de l'histoire des CLEC, les activités agricoles bénéficiaient parfois de taux d'intérêts avantageux. C'était notamment le cas à Tabanding. Les cultivateurs payaient 10% par an, les éleveurs et les

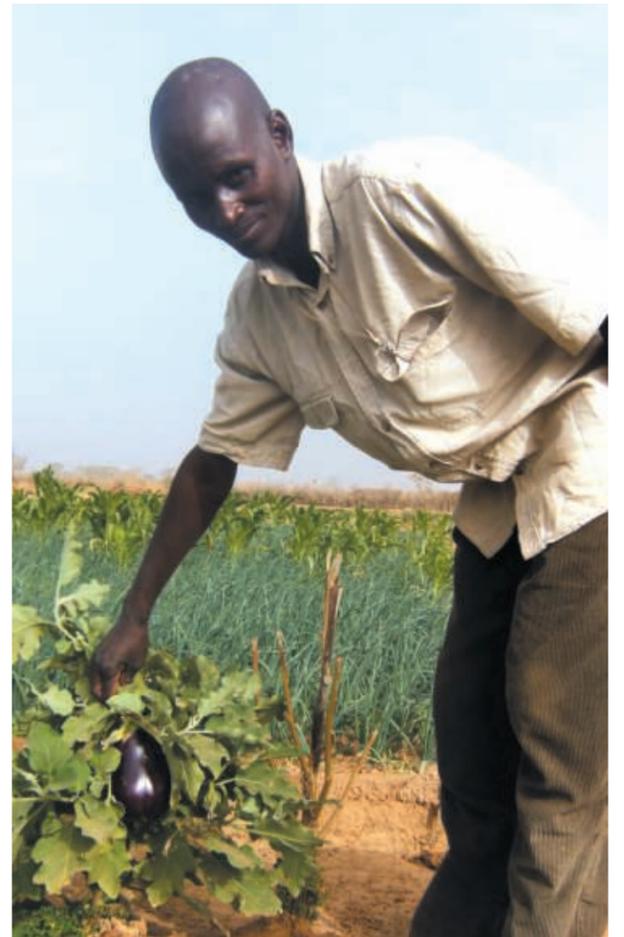
associations 12%, les commerçants 18%. «Mais nous avons eu des problèmes avec des gens qui faisaient du détournement d'objectif, rapporte Abdrhmane Diallo, gérant de la caisse. Ils prenaient des crédits soi-disant pour faire de l'agriculture et l'utilisaient pour du commerce.»

Le comité de crédit ayant découvert le pot aux roses, le taux d'intérêt a été fixé à 18% pour tout le monde. «Avant de prendre un crédit pour l'agriculture, les gens devraient être obligés de déposer un projet et de détailler leurs dépenses», recommande Amadou Touré, inspecteur des caisses de la zone.

Commerce et agriculture peuvent s'avérer complémentaires. A Bagadaji, dans la zone de Koar, un groupement féminin achète des céréales aux cultivateurs du village... et les leur revend quelques mois plus tard. Pourquoi cela? Au moment de la récolte, les paysans sont tentés de brader leurs céréales pour faire face à d'urgents besoins monétaires. Leurs greniers se retrouvent vides bien avant le moment de la prochaine récolte. Durant ce laps de temps, appelé «soudure», les paysans sont alors contraints d'acheter des céréales vendues à prix d'or par les commerçants.

Les femmes de Bagadaji se sont donc organisées pour stocker les céréales et les revendre à un prix certes majoré, mais inférieur à celui des commerçants. Le produit de la vente est déposé sur un compte à la CLEC.

Si certains villages ont connu un important essor des activités agricoles, en particulier maraîchères, d'autres semblent en effet miser avant tout sur d'autres secteurs. «Ce que nous voulons, c'est des commerçants et des éleveurs, parce que cela rapporte de l'argent tout de suite», résume un responsable de la caisse de Sébou.



Une histoire qui dure

L'histoire des caisses villageoises est celle d'un développement fortement enraciné dans le tissu associatif local. Au début des années 1990, Jardins de Cocagne - Solidarité Nord et Sud avait obtenu de la Fédération Genevoise de Coopération (FGC) le financement d'un «fonds souple» en faveur d'organisations villageoises du Sénégal oriental. Particularité de ce fonds: il était géré par les associations elles-mêmes, qui décidaient de son affectation en fonction des besoins du terrain.

Restait toutefois à créer une dynamique durable, qui conduise les populations locales vers une plus grande autonomie. Distribué sous forme de crédit, le fonds pourrait se régénérer par la propre force des habitants. Les associations étaient donc d'avis qu'il fallait miser avant tout sur le soutien à des activités génératrices de revenus. L'élevage, le maraîchage, la cueillette du pain de singe (fruit du baobab) ou encore l'exploitation de gomme arabique étaient autant de moyens de valoriser les ressources locales et de contrer le déclin des cultures de rente (arachide, coton).

Les premières expériences de microcrédit se sont toutefois avérées difficiles: la plupart des débiteurs ne remboursaient pas. Les associations se sont alors adressées à Guy Bédard, Canadien pionnier des caisses villageoises au Sénégal. Selon lui, le problème résidait dans le fait que les prêts étaient financés avec de l'argent «froid» (des fonds extérieurs). D'où l'idée de travailler avec de l'argent «chaud»: celui des villageois eux-mêmes. La pression sociale contribuerait à responsabiliser les débiteurs. «J'étais convaincu qu'il y avait de l'argent dans les villages, ajoute Baganda Sakho, maire de la commune de Koar, près de Tambacounda. Mais il s'agissait le plus souvent d'épargne sur pieds - du bétail - qui était surtout là pour le prestige. Les gens n'avaient pas l'idée de faire de l'épargne sous forme monétaire.»

La mise en place des caisses elles-mêmes a été précédée d'un important travail de préparation sur le terrain, effectué par l'association sénégalaise FSD (Fedde Service Développement) et appuyé par Les Jardins de Cocagne. Les villageois

ont bénéficié de programmes d'alphabétisation en langues locales. Les plus motivés d'entre eux ont ensuite été formés pour devenir les gérants et les caissiers des futures caisses. Les premières ont ainsi vu le jour en 1999. Treize ans plus tard, elles sont toujours là. Les différentes phases de ce projet ont été financées, à travers la FGC, par la DDC, par l'Etat et la Ville de Genève ainsi que les communes de Carouge, Genthod, Plan-les-Ouates et Versoix.

L'histoire des caisses villageoises a toutefois connu des soubresauts. Entre 2003 et 2005, par suite de problèmes de gestion, l'encadrement a totalement cessé. Un coup dur pour les caisses de la deuxième génération qui étaient alors en pleine création; certaines n'y ont pas survécu. En revanche, cette périéité a été pour les autres une intéressante expérience d'autogestion. Les associations locales ont repris la main, inaugurant le fonctionnement participatif encore en vigueur aujourd'hui.

L'oeil de la Banque centrale

SURVEILLANCE Une nouvelle loi préparée par la Banque centrale des États de l'Afrique de l'ouest impose des règles plus strictes au microcrédit. Cette évolution incite les caisses villageoises à se regrouper. Au détriment de la démocratie participative? Enjeux.

Les caisses villageoises s'acheminent vers un tournant. Sous l'impulsion de la Banque centrale des États d'Afrique de l'ouest (BCEAO), les différents parlements nationaux ont adopté une nouvelle loi. Ce texte vise à lutter contre la prolifération de petites institutions de microcrédit et à renforcer les mécanismes de contrôle pour prévenir les fraudes et les malversations. Selon l'exposé des motifs de la nouvelle loi sénégalaise du 3 septembre 2008, «près du quart des systèmes financiers décentralisés de l'Union (monétaire ouest africaine, ndlr) dégagent structurellement des résultats déficitaires.»

La Banque centrale exercera une forme de haute surveillance. Elle émettra un préavis sur les demandes d'autorisation d'exercer et fixera le degré de capitalisation à atteindre par les mutuelles et les coopératives. Les caisses – qui auront l'interdiction de s'appeler «banques» ou «établissements financiers» – devront également adhérer à un système de garantie des dépôts afin de protéger les épargnants en cas de faillite.

Problème de viabilité

Les Groupements d'épargne et de crédit, dont font partie les CLEC, seront abolis. «Ces institu-

tions, dont le nombre est particulièrement élevé dans certains pays, étaient confrontées à des difficultés de viabilité et de pérennité ainsi qu'à l'absence de personnalité juridique», justifie l'exposé des motifs. Au Sénégal, le nombre de groupements d'épargne et de crédit a déjà commencé à fondre, passant de 316 en 2008 à 219 l'année suivante.

Pour les CLEC, le défi est de taille. Nombre d'entre elles ne sont actuellement pas autonomes: elles ne parviennent pas à dégager suffisamment de bénéfices pour payer les indemnités des responsables, les fournitures, etc. «Au terme d'un délai de quatre à six ans, la BCEAO peut fermer les caisses qu'elle considère comme non rentables», prévient Harouna Samassa. Selon lui, seules huit caisses sur les vingt-six du réseau ont une solide assise financière.

Face à cette situation, un projet de réorganisation a été lancé. Il débouchera sur une structure plus centralisée. Le but est de créer des vases communicants entre les caisses ayant trop d'épargne et celles qui en manquent, et de permettre au réseau CLEC de placer ou emprunter de l'argent dans le système bancaire.

Mais cette évolution suscite aussi des craintes. Les prérogatives renforcées de la Banque centrale, la centralisation et le renforcement du pôle technico-financier du système sont, selon certains, susceptibles d'éloigner les CLEC de la base. «Il y a un risque que cela devienne une filière pour les banques multinationales, pointe Demba Niang, président du comité de pilotage du projet. L'équipe technique devra aussi savoir dire «non» à la Banque

centrale, afin d'empêcher cette dernière d'avoir la main sur l'octroi des crédits». Pour Baganda Sakho, «tôt ou tard, il arrivera aux CLEC la même chose qu'au Crédit mutuel du Sénégal: derrière une façade pseudo-démocratique, il fonctionne comme n'importe quelle banque.»

Centralisation accrue

Harouna Samassa rétorque que «la nouvelle loi n'enlève en rien aux ruraux la maîtrise du système». Les décisions sur la politique de crédit, l'élection des organes dirigeants des caisses ou encore l'adoption des budgets et des comptes, resteront aux mains des adhérents. Avec toutefois une centralisation accrue. Au lieu de se dérouler dans chaque village, les assemblées générales auront lieu à l'échelle régionale. La «démocratie directe» pratiquée par les usagers des caisses cèdera donc la place, au moins en partie, à un fonctionnement par délégation.

Le comité de pilotage, composé de «pionniers» des caisses, doit transférer prochainement ses pouvoirs à un conseil d'administration. Un passage délicat, sachant que ce comité, de par son expérience et sa vision politique du rôle des caisses, était en mesure d'imprimer une certaine orientation au système.

La restructuration des CLEC aura un coût important. Un bâtiment devra être construit pour abriter le siège de l'Union des caisses, qui sera dotée d'un appareil de direction. Les gérants et les caissiers, de bénévoles indemnisés en fonction du résultat de la caisse, sont appelés à devenir des salariés.

Des jeunes émigrés placent leur argent au village

Les zones d'implantation des CLEC sont d'importantes régions d'émigration, surtout vers la France, mais aussi vers d'autres pays du Nord (Espagne) ou africains. L'épargne des expatriés est donc un enjeu central pour le développement des caisses. A Djimbé, les anciens migrants revenus au pays ont souvent choisi la CLEC pour y déposer l'argent de leur retraite. Du coup, le montant des dépôts y atteint des records.

En revanche, les villageois établis à l'étranger utilisent peu les caisses locales. Pour apporter une aide financière à leur famille, ils préfèrent souvent envoyer l'argent par mandat international, un service que les CLEC n'offrent pas, ou le déposer dans une boutique du village. D'autres recourent aux services d'un «fax manuel»: des particuliers font office de convoyeurs de fonds entre l'Europe et l'Afrique, moyennant d'importantes commissions.

Ousseynou Kâ, un enseignant établi à Paris, est en vacances dans son village d'origine, Djimbé. Selon lui, «la CLEC est intéressante à une condition: celle de pouvoir faire un virement permanent depuis là-bas.»

L'enseignant juge cependant les taux d'intérêt trop élevés. «Celui qui essaie de faire comprendre cela aux gens du village passe pour un fou. Quand vous êtes au fond du puits et qu'on vous donne un sabre, vous prenez. Les gens ne voient pas les 15% qu'ils devront payer en plus, ils ont les yeux rivés sur l'argent qui vient d'être compté.»

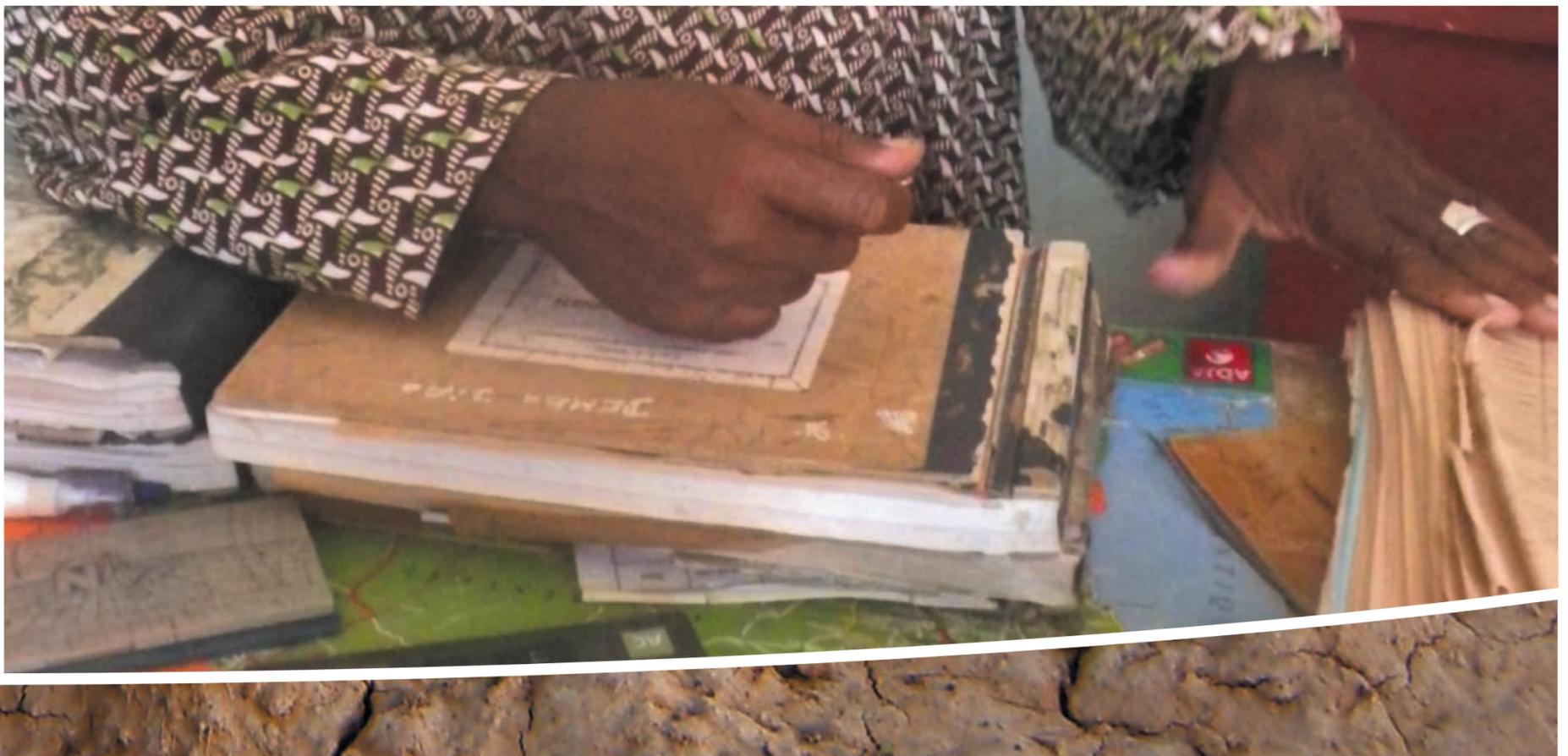
«Depuis l'année dernière, certains émigrés ont commencé à ouvrir des comptes, mais la confiance et la sécurité manquent encore», observe Harouna Mody Diallo, président de la caisse de Djimbé. A Koar, «il y a eu de l'intoxication au niveau du village», relate le maire Baganda Sakho, un ancien migrant. «Des gens ont répandu la rumeur qu'il n'y avait plus d'argent dans la caisse.» Parmi les 116 membres de la CLEC de Koar, seuls cinq à six vivent à l'étranger.

Les habitudes changent cependant. A Tabanding, une trentaine d'émigrés ont un compte à la caisse du village, qui recense 275 membres. «Il y a même des émigrés qui prennent du crédit ici et remboursent en revenant», note Abdrahmane Diallo, gérant de la caisse.

«Dès le début, nous avons invité les émigrés à nos réunions. Nous sommes ensuite allés les rencontrer individuellement chez eux, quand ils étaient de passage au village.»

Les émigrés de la nouvelle génération ont joué un rôle de premier plan dans cette évolution. «La majeure partie des jeunes qui ont quitté le pays sont partis en Espagne, explique Abdrahmane Diallo. Ce sont eux qui ont commencé à déposer de l'argent. Certains étaient d'ailleurs déjà membres de la caisse avant de partir». D'autres ont décidé de rapatrier leur argent au Sénégal en raison de la crise économique sévissant en Espagne.

«Les vieux, pour la plupart établis en France, sont plus difficiles à convaincre, constate Abdrahmane Diallo. Ils pensaient qu'il n'y avait pas de sécurité avec la caisse. C'est un problème de génération.» Mais le mouvement initié par les jeunes émigrés semble avoir eu un effet d'entraînement. «Cela a créé une concurrence entre ceux qui sont en Espagne et ceux qui sont en France. Chacun veut mettre plus d'argent que l'autre.»



Microcrédit, maxi-ennuis?

DÉBAT Alors que la microfinance fait des ravages parmi les petits paysans en Inde, les CLEC ne semblent pas générer de problèmes de surendettement. Les difficultés résident plutôt dans l'accès au crédit pour les plus pauvres.

Présenté parfois comme la baguette magique du développement, le microcrédit est, depuis quelques années, la cible de sévères critiques. Dans certains pays, notamment asiatiques, nombre de clients des institutions de microfinance - parmi lesquelles la Grameen Bank du prix Nobel de la paix 2006 Mohammed Yunus - se sont retrouvés plongés dans le surendettement. Des associations dénoncent les méthodes d'intimidation des agents de prêts, allant jusqu'au kidnapping d'enfants, et font état de vagues de suicides parmi les petits paysans en Inde. Le fossé entre les possédants et les couches les plus pauvres tendrait à se creuser, à la faveur de taux d'intérêts atteignant 30%.

La donne est radicalement différente dans le cas des CLEC. Certes, il arrive que des utilisateurs peinent à rembourser. Toutefois, l'ancrage des caisses dans la communauté villageoise, leur fonctionnement participatif ainsi qu'une politique de crédit assez étroitement encadrée semblent avoir évité la spirale de l'endettement. Les caisses n'octroient pas de nouveau crédit avant que le précédent ait été remboursé. Les retardataires se voient fréquemment imposer un délai de carence avant de pouvoir contracter un nouvel emprunt.

L'épargne du voisin

La gestion villageoise des caisses entraîne une forme de contrôle social. Tous les acteurs de la CLEC (épargnants, emprunteurs, gérant, comptable, etc.) se connaissent et font partie d'une même communauté. Les villageois qui empruntent de l'argent savent que s'ils ne remboursent pas,

c'est l'épargne de leur voisin qui est en jeu. Résultat: le taux de remboursement des crédits atteint aujourd'hui 95%.

Cette gestion collective freine aussi les méthodes de recouvrement brutales. Les caisses étant propriété des villageois, il ne saurait y avoir de créancier susceptible de faire valoir des droits individuels sans que l'ensemble des adhérents, et par là même du village, ne soit impliqué. Les responsables de la caisse savent qu'en saisissant les biens d'un «mauvais payeur» ou en le dénonçant à la police, ils ne mettent pas seulement en difficulté un débiteur, mais un membre de la communauté.

En cas de non-remboursement d'un prêt, la discussion et la négociation sont donc privilégiées. C'est peut-être plus lent, mais cela encourage le développement de stratégies de solidarité. En cas d'échec, le premier risque - et c'en est un - semble être la désaffection progressive et la faillite de la caisse, plutôt que le surendettement des individus.

La terre ne se vend pas

À la différence de ce qui se passe dans nombre de pays, les cultivateurs sénégalais ne peuvent en outre pas être privés de leurs terres pour avoir échoué à rembourser un crédit. Dans le monde rural, la terre n'est pas un bien marchand dont on est propriétaire à titre individuel et que l'on peut vendre. Les paysans sont en quelque sorte «dépositaires», en même temps qu'usufruitiers, d'un patrimoine qui appartient in fine à la lignée ou à la communauté. La terre ne peut donc pas constituer une valeur d'échange ou un gage.

À Bagadadji, un petit village peul de la région de Koar, la caisse d'épargne et de crédit a été confrontée à d'importants retards de remboursement. Des villageois auraient emprunté de l'argent avec l'objectif affiché de faire du commerce, mais l'auraient dépensé pour des activités non rémunératrices, comme des cérémonies de mariage. Ils se

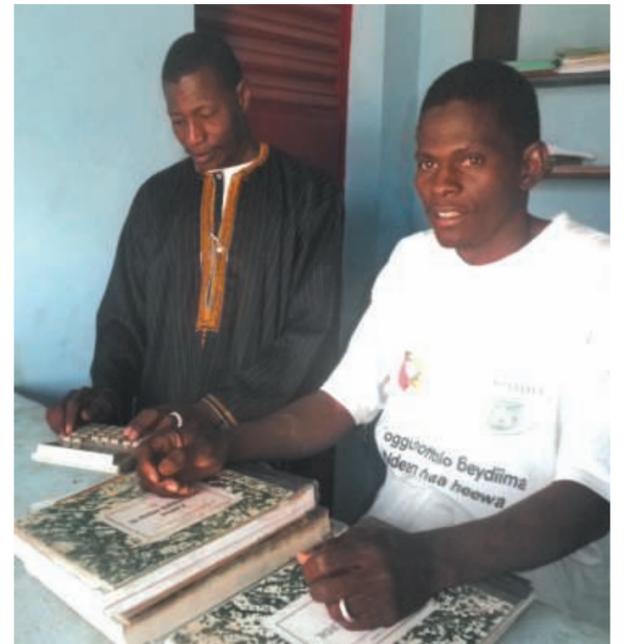
donc trouvés dans l'impossibilité de respecter les échéances.

Le chef de village, qui exerce un rôle de médiateur dans les conflits internes, a dû intervenir. Un accord a été trouvé avec les débiteurs. Ces derniers ont récolté du bois mort ou fabriqué du charbon. Grâce au produit de la vente, ils ont pu rembourser leur dû - avec une pénalité. Les responsables de la caisse ont préféré cette solution à la saisie de leurs biens ou à une dénonciation à la gendarmerie. «Les gens ne sont jamais égaux en matière de richesses. Il faut donc se réunir en cas de difficultés», note avec philosophie le chef du village de Bagadadji, Niokoro Diallo.

L'obstacle de la garantie

L'accès au crédit demeure cependant fermé à certains villageois. «Ceux qui ont le plus besoin de crédit, ce sont les pauvres. Actuellement, pour chaque demande de crédit, le demandeur doit présenter une garantie de même valeur que le crédit majoré des intérêts», explique Harouna Samassa, vice-directeur du centre d'appui à la microfinance et au développement (CAMIDE), à Kayes (Mali), qui a été mandaté pour préparer la réorganisation des caisses (lire en page 3). Une condition parfois rédhibitoire. «Je n'ai jamais emprunté de l'argent parce que je ne suis pas en mesure de fournir une garantie, explique un jeune commerçant de Djimbé. J'avais un compte d'épargne à la CLEC mais j'ai tout retiré en 2010 pour me marier.»

Harouna Samassa propose de créer un système de crédit solidaire. «Ce serait par exemple un avantage pour les femmes, actives dans le petit commerce ou le maraîchage, et qui n'ont souvent pas de garantie. Elles s'organiseraient en groupements, ces derniers étant considérés comme une forme de caution morale. Si une personne fait défaut, tout le groupe doit se cotiser.»



RENCONTRE

LA BANQUE DES ASSOCIATIONS PAYSANNES UNE EXPÉRIENCE AU SÉNÉGAL

Vous êtes cordialement invité-e-s à participer à une soirée d'échange sur notre projet des caisses d'épargne et de crédit (CLEC)

**Le mercredi 17 octobre 2012
de 19h à 21h30**
à la Maison des Associations
Salle Rachel Carson
15, rue des Savoises, 1205 Genève

au programme :

- Brève présentation des CLEC
- Nos interrogations à partir de cette expérience
- Réactions de deux autres associations actives dans le domaine du micro-crédit et de l'épargne
Evelyne Merlach, EFI
(Espace Femmes International)
- **Alain Vergeylen, Fondation RAFAD**
(Recherches et Applications de Financements Alternatifs au Développement)
- Discussion avec le public

Organisation et information :
Jardins de Cocagne - Solidarité Nord et Sud
www.cocagne.ch, solisud@cocagne.ch

les jardins de **Solidarité Nord et Sud**
COCAGNE

Qui sommes-nous?

Depuis 1984, les Jardins de Cocagne - Solidarité Nord et Sud soutiennent et accompagnent des associations paysannes et des communes rurales dans leur effort pour le développement de la région des trois frontières entre le Sénégal, le Mali et la Mauritanie, région traversée par le fleuve Sénégal.

Près de 30 initiatives de différentes organisations paysannes et communes rurales ont été soutenues : projets agricoles, économiques, de formation d'adultes ou de santé. Ces projets ne visent pas les seules réalisations concrètes, mais ont aussi amené à une évolution des valeurs, des mentalités et des structures de société. Jardins de Cocagne - Solidarité Nord et Sud se retrouve avec ses partenaires africains autour du respect de la terre, de la défense des droits des paysans et de la souveraineté alimentaire, de formes démocratiques d'organisation sociale, de la recherche d'une vie digne pour femmes, hommes et enfants. Son concept de coopération a pour points forts le partenariat direct avec des organisations de base, sans passer par des ONG, et la volonté de donner le pouvoir aux groupements en mouvement.

Les projets sont financés principalement à travers la Fédération Genevoise de Coopération (FGC), par l'Etat et la Ville de Genève, les communes genevoises et la coopération suisse (DDC).

L'information du public à Genève et en Suisse est également une priorité. Deux expositions ont été présentées, l'une sur la migration, l'autre sur les paysans au

Nord et au Sud, des animations ont lieu dans les écoles, du matériel pédagogique est à disposition et le comité participe à différentes manifestations du mouvement paysan. On peut s'abonner à un bulletin trimestriel électronique.

Les Jardins de Cocagne à Genève sont une coopérative de production et de consommation de légumes biologiques. Les 420 familles membres de la coopérative sont aussi membres de Jardins de Cocagne Solidarité Nord et Sud et partie prenante car un pour cent du chiffre d'affaires de la coopérative est versé pour les projets en Afrique.

La coopérative cultive une alternative vivante au marché économique dominant et est engagé dans le mouvement paysan en Suisse et sur le plan international.

Pour tout contact:

Les Jardins de Cocagne - Solidarité Nord et Sud
66, chemin des Plantées, 1285 Ségégnin-Athenaz
www.cocagne.ch
solisud@cocagne.ch
Compte CCP pour des dons et parrainages:
30-175347-2

FÉDÉRATION
GENEVOISE
DE COOPÉRATION

Ces pages ont été réalisées grâce à l'appui de la Fédération Genevoise de Coopération (FGC)

